

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 205

Objet : achat de matériaux – Aménagement de la cour de la Halte-Garderie itinérante à Pontarmé selon les préconisations du Conseil départemental.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Vu le devis de l'entreprise CASTORAMA pour l'aménagement de la cour de la Halte-Garderie Itinérante d'un montant de 587.99 € TTC ;

Vu le retour par courrier de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) relatif aux préconisations concernant l'aménagement du nouvel espace extérieur à Pontarmé ;

Considérant que les aménagements proposés permettent de répondre aux préconisations formulées par la PMI et de contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité des enfants au sein de la HGI ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de valider le devis de matériaux auprès de l'entreprise CASTORAMA pour aménager la cour de Pontarmé ;

DECIDONS

ARTICLE 1

D'accepter le devis de l'entreprise CASTORAMA relatif à l'aménagement de la cour de la HGI à Pontarmé d'un montant de **587.99 € TTC**, pour les achats suivants :

- Deux rouleaux de gazon synthétique (2m x 4m) pour créer une aire de jeux ;
- Une bande de jonction ;
- La colle et le support à colle,

BUREAU

Vu K.S

Le 13 août 2026

ARTICLE 2

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).



Signé électroniquement par
Jean-Baptiste LEGRAIS

Le 25 août 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

02 SEP. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

02 SEP. 2026

BUREAU

Vu K.S

Le 13 août 2026

13/08/2026 17:20

Votre panier castorama

Nos magasins sont ouverts le 15 août! > Consultez les horaires d'ouverture

Panier

Retour à l'accueil

Vérifier la disponibilité

Saisissez votre code postal (exemple : 75000) pour connaître la disponibilité de / des produit(s) dans votre panier

Entrez votre code postal

Vérifier

Drive 2h

Castorama Creil St Maximin

Charger de magasin

Vendu & expédié par Castorama

6 articles



Gazon artificiel 2 x 4 m ép.37 mm (vendu au rouleau)
249,90 € / rouleau

Livraison à domicile

Drive 2h
Disponible

-

2

+





Bande jonction adhésive pour gazon synthétique Bostik 15cm
33,90 €

Livraison à domicile

Drive 2h
Disponible

-

1

+





Colle pour gazon synthétique Bostik 1kg
24,90 €

Livraison à domicile

Drive 2h
Disponible

-

2

+





Peigne à colle carrelage 18cm V 4mm Magnusson
4,49 €

Livraison à domicile

Drive 2h
Disponible

Total

587,99 €

Valider mon panier

https://www.castorama.fr/basket

1/2